

MARCHES PUBLICS DE COORDINATION SPS

Commune de BIDART
Place Sauveur Atchoarena
64210 BIDART
Tél: 0559546928



LOT 2 : MISSION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE AMENAGEMENT DE LA PLAINE SCOLAIRE

N° de marché

1	0	S	P	S	P	L	A
---	---	---	---	---	---	---	---

Acte d'Engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage :

Commune de BIDART

Objet du marché :

**Mission de sécurité et protection de la santé
Aménagement de la Plaine scolaire**

Mode de passation et forme de marché :

MARCHE PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Maîtrise d'oeuvre :

La maîtrise d'oeuvre est en cours de désignation dans le cadre d'un concours d'architecture et d'ingénierie. Le lauréat sera titulaire d'une mission de base étendue aux études d'exécution pour les lots structure et complétée des missions SSI et signalétique.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur le Maire

Ordonnateur :

Monsieur le Maire

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier principal de Saint-Jean-de-Luz

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 2 : PRIX</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION</u>	<u>5</u>
<u>ARTICLE 4 : PAIEMENT</u>	<u>5</u>
<u>ANNEXE N° 1 : INFORMATIONS RELATIVES A L'OUVRAGE</u>	<u>8</u>
<u>ANNEXE N° 2 : TABLEAUX DES TEMPS D'INTERVENTION ET REPARTITION DES HONORAIRES PAR PHASES DE MISSION</u>	<u>11</u>

pour la solution de base :

- Montant hors taxe : Euros
- TVA (taux de %) : Euros
- Montant TTC : Euros
- Soit en lettres :

Aucune variante ni option n'est autorisée.

Article 3 : Délais d'exécution

Les délais de réalisation des prestations sont définis au C.C.P.

Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de :*
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :
- *Ouvert au nom de :*
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :
- *Ouvert au nom de :*
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir
marché

A
Le

Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par la délibération en
date du

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Date de signature de l'avis de réception postal par le titulaire
(valant notification du marché) :

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession
ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :
.....

*Mission de sécurité et protection de la santé
Aménagement de la Plaine scolaire*

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres et lettres*) :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (*indiquer en chiffres et en lettres*) :

4 La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

et devant être exécutée par

en qualité de : membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A le⁵

Signature

⁵ Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : Informations relatives à l'ouvrage

Les éléments d'information nécessaires pour le coordonnateur sont établis par le maître de l'ouvrage selon le cadre ci-après.

I- Opération de Bâtiment

Maîtrise de l'ouvrage : **Commune de BIDART**
Assistant Maître d'Ouvrage : Groupement PROJEMA – K. CARMENTRAN – NOBATEK
Maîtrise d'œuvre : En cours de consultation (Concours d'architecture et d'ingénierie)
Contrôleur technique : En cours de consultation
Géotechnicien : FONDASOL

Description de l'opération :

Objet et lieu : **Mission de SECURITE et PROTECTION de la SANTE
pour l'aménagement d'une PLAINE SCOLAIRE à Bidart**

Pour répondre à la saturation de ses bâtiments scolaires et périscolaires liée à l'augmentation de sa population et à la fréquentation accrue de ses services à l'enfance, la commune de Bidart a acquis un terrain de 2 hectares dans le vallon d'Ur Onea sur lequel elle a décidé de réaliser les équipements suivants d'une superficie totale d'environ 2 700 m² utiles :

- construction d'une école élémentaire de 15 classes en remplacement de l'actuelle école du centre bourg ;
- construction d'un accueil de loisirs sans hébergement pour 140 enfants ;
- extension de 3 classes de l'école maternelle en remplacement de 3 salles modulaires existantes ;
- les équipements extérieurs (préaux, cours, aire d'attente, jeux) et aménagements nécessaires (VRD, accès, clôtures, espaces verts, mobiliers urbains, signalétiques).

La surface globale de 2 ha de la propriété foncière communale est largement excédentaire. L'un des enjeux de ce projet et du concours de concepteurs sera ainsi de consommer le minimum de foncier pour limiter les frais d'investissement (notamment en termes de viabilisation) afin de conserver des possibilités d'extension du présent programme et d'implantations ultérieures de futurs équipements publics en préservant et valorisant les espaces naturels existants. Aussi, la réflexion des concepteurs et le rendu des prestations dans le cadre du concours porteront sur l'ensemble du site en étudiant les conditions d'insertion et de raccordement du projet au tissu environnant.

Cette opération fera l'objet d'une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE®).

L'Enveloppe prévisionnelle est fixée à 4 769 000,00 euros (H.T.)

Contenu des missions confiées à l'équipe de maîtrise d'oeuvre : Mission de base définie par l'ordonnance du 17 juin 2004 modifiant la loi MOP du 2 juillet 1985 étendue aux études d'exécution pour les lots structure et VRD et missions complémentaires OPC, SSI et signalétique.

*Mission de sécurité et protection de la santé
Aménagement de la Plaine scolaire*



Usage :

Habitation	<input type="checkbox"/>	Bureaux	<input type="checkbox"/>	IGH	<input type="checkbox"/>
Commerce	<input type="checkbox"/>	Industrie	<input type="checkbox"/>	ERP	<input checked="" type="checkbox"/>

précisions⁶ :

Nature des travaux :

Travaux neuf	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux sur existants	<input type="checkbox"/>
Travaux de VRD	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Etudes de sol	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Dates prévisionnelles :

Début des travaux : septembre 2010 Fin des travaux : août 2011

Coût prévisionnel TTC des travaux⁷ :

y compris VRD : 5 704 000 TTC
hors VRD : 4 720 000 TTC

⁶ Type, catégorie et effectif

⁷ Le cas échéant, le maître de l'ouvrage précise les conditions de confidentialité de cette information

*Mission de sécurité et protection de la santé
Aménagement de la Plaine scolaire*

Fait à Bidart..... le .17/02/2010..... Cachet et signature du maître de l'ouvrage

ANNEXE N° 2 : Tableaux des temps d'intervention et répartition des honoraires par phases de mission

Objet du marché : **Mission de sécurité et protection de la santé
Aménagement de la Plaine scolaire**

Opération de Catégorie II : Oui Non (à confirmer par le titulaire)

Tableau 1: Décomposition du temps prévisionnel d'intervention (heures)⁸

<i>Phase de mission</i>	<i>Temps prévisionnel d'intervention</i>
MISSIONS DE COORDINATION EN PHASE CONCEPTION	
C1-Respect des principes généraux de prévention	
C2-Participation à la rédaction de la déclaration préalable avec le maître d'ouvrage	
C3-Rédaction et mise à jour du plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	
C4-Constitution du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage	
C5-Ouverture du registre journal de coordination	
C6-Projet de règlement du collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail	
C7-Définition des sujétions afférentes à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives, des appareils de levage, des accès provisoires et des installations générales	
C8-Définition des dispositions à mettre en œuvre pour que seules les personnes autorisées puissent accéder au chantier	
C9-Avis et remarques sur le dossier de consultation des entreprises rédigé par le maître d'œuvre, notamment au regard de l'autorité que le maître d'ouvrage confère au coordonnateur vis à vis des intervenants	
C10-Transmission des consignes et des documents au coordonnateur de la phase réalisation	
MISSIONS DE COORDINATION EN PHASE RÉALISATION	
R1-Participation à l'analyse des offres des entreprises en donnant un avis sur le niveau de la démarche sécurité mise en place dans chaque entreprise	
R2-Organisation de la coordination des activités des différentes entreprises présentes sur le chantier	
R3-Tenue à jour du registre journal de coordination	
R4-Veille de l'application correcte des mesures de coordination préalablement définies et des procédures de travail qui interfèrent	
R5-Tenue à jour et adaptation du plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	
R6-Tenue à jour du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage	
R7-Harmonisation des plans particuliers de sécurité et de protection de la santé dans le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	

⁸ La qualification des personnels et les temps prévisionnels d'intervention sont déterminés en fonction des difficultés prévisibles de l'opération / **Barre les missions non nécessaires suivant la catégorie de la mission**

*Mission de sécurité et protection de la santé
Aménagement de la Plaine scolaire*

<i>Phase de mission</i>	<i>Temps prévisionnel d'intervention</i>
R8-Communication des plans particuliers de sécurité et de protection de la santé établis par les entreprises titulaires du lot gros œuvre ou du lot principal et par les entreprises ayant à effectuer des travaux présentant des risques particuliers aux autres entreprises intervenant sur le chantier	
R9-Participation avant le lancement de la période de préparation de chantier, à une réunion de coordination des travaux de V.R.D.	
R10-Analyse du planning d'exécution des travaux mis au point avec les entreprises pendant la période de préparation du chantier avec transmission des observations au maître d'œuvre et copie au maître d'ouvrage	
R11-Inspection commune avant l'intervention de chaque entreprise y compris sous-traitante, afin de préciser les consignes à observer ou à transmettre, et les observations particulières de sécurité et de protection de la santé pour l'ensemble de l'opération	
R12-Organisation des réunions et présidence du collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail	
R13-Présence et intervention sur le chantier aussi souvent que nécessaire pour mener à bien la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	
R14-Contrôle de la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires en cas de présence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	
R15-Prise en compte des interférences avec les activités d'exploitation sur le site à l'intérieur duquel ou à proximité duquel est implanté le chantier	
R16-Mise en place et veille de l'application des dispositions nécessaires pour que seules les personnes autorisées puissent accéder au chantier	
R17-Mise en place de l'adoption du règlement du collège interentreprises et transmission à l'inspecteur du travail, au comité régional de l'OPPBT et à l'organisme de sécurité sociale compétent en matière de prévention des risques professionnels	
R18-Diffusion aux différents intervenants de toutes les informations et de tous les documents nécessaires à la bonne réalisation des objectifs de la mission de coordination	
R19-Participation aux opérations préalables à la réception des ouvrages susceptibles de nécessiter des interventions ultérieures de maintenance ou d'entretien	
R20-Conseils au maître d'ouvrage quant à la mise en place de coordination de la sécurité et de la protection de la santé relative à des travaux ayant fait l'objet de réserves pendant la période de parfait achèvement	
R21-Remise du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage	
VACATION PENDANT LA GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT	
<i>Total</i>	

Tableau 2: Décomposition du prix

<i>Phase de mission</i>	<i>Prix</i>
MISSIONS DE COORDINATION EN PHASE CONCEPTION	
C1-Respect des principes généraux de prévention	
C2-Participation à la rédaction de la déclaration préalable avec le maître d'ouvrage	
C3-Rédaction et mise à jour du plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	
C4-Constitution du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage	
C5-Ouverture du registre journal de coordination	
C6-Projet de règlement du collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail	
C7-Définition des sujétions afférentes à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives, des appareils de levage, des accès provisoires et des installations générales	
C8-Définition des dispositions à mettre en œuvre pour que seules les personnes autorisées puissent accéder au chantier	
C9-Avis et remarques sur le dossier de consultation des entreprises rédigé par le maître d'œuvre, notamment au regard de l'autorité que le maître d'ouvrage confère au coordonnateur vis à vis des intervenants	
C10-Transmission des consignes et des documents au coordonnateur de la phase réalisation	
MISSIONS DE COORDINATION EN PHASE RÉALISATION	
R1-Participation à l'analyse des offres des entreprises en donnant un avis sur le niveau de la démarche sécurité mise en place dans chaque entreprise	
R2-Organisation de la coordination des activités des différentes entreprises présentes sur le chantier	
R3-Tenue à jour du registre journal de coordination	
R4-Veille de l'application correcte des mesures de coordination préalablement définies et des procédures de travail qui interfèrent	
R5-Tenue à jour et adaptation du plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	
R6-Tenue à jour du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage	
R7-Harmonisation des plans particuliers de sécurité et de protection de la santé dans le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	
R8-Communication des plans particuliers de sécurité et de protection de la santé établis par les entreprises titulaires du lot gros œuvre ou du lot principal et par les entreprises ayant à effectuer des travaux présentant des risques particuliers aux autres entreprises intervenant sur le chantier	
R9-Participation avant le lancement de la période de préparation de chantier, à une réunion de coordination des travaux de V.R.D.	
R10-Analyse du planning d'exécution des travaux mis au point avec les entreprises pendant la période de préparation du chantier avec transmission des observations au maître d'œuvre et copie au maître d'ouvrage	
R11-Inspection commune avant l'intervention de chaque entreprise y compris sous-traitante, afin de préciser les consignes à observer ou à transmettre, et les observations particulières de sécurité et de protection de la santé pour l'ensemble de l'opération	

*Mission de sécurité et protection de la santé
Aménagement de la Plaine scolaire*

<i>Phase de mission</i>	<i>Prix</i>
R12-Organisation des réunions et présidence du collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail	
R13-Présence et intervention sur le chantier aussi souvent que nécessaire pour mener à bien la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	
R14-Contrôle de la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires en cas de présence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	
R15-Prise en compte des interférences avec les activités d'exploitation sur le site à l'intérieur duquel ou à proximité duquel est implanté le chantier	
R16-Mise en place et veille de l'application des dispositions nécessaires pour que seules les personnes autorisées puissent accéder au chantier	
R17-Mise en place de l'adoption du règlement du collège interentreprises et transmission à l'inspecteur du travail, au comité régional de l'OPPBT et à l'organisme de sécurité sociale compétent en matière de prévention des risques professionnels	
R18-Diffusion aux différents intervenants de toutes les informations et de tous les documents nécessaires à la bonne réalisation des objectifs de la mission de coordination	
R19-Participation aux opérations préalables à la réception des ouvrages susceptibles de nécessiter des interventions ultérieures de maintenance ou d'entretien	
R20-Conseils au maître d'ouvrage quant à la mise en place de coordination de la sécurité et de la protection de la santé relative à des travaux ayant fait l'objet de réserves pendant la période de parfait achèvement	
R21-Remise du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage	
VACATION PENDANT LA GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT	
<i>Total</i>	